



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 7 OCTOBRE 2015

Approuvé par le Conseil d'administration du 2 décembre 2015

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, ayant donné pouvoir
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Laurent Descottes, président de l'AIVP,
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,
M. Adriano Ferreira Schiavon, représentant des élèves
Mme Marine Testu, représentante des élèves

Absents excusés:

M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique, EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales, EIVP
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue, EIVP
Mme Marie Samson, sous-directrice de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DDEES, Ville de Paris
M. Jean Cambou, bureau de la recherche, DDEES, Ville de Paris
M. Emmanuel Adler, représentant du personnel de l'EIVP
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP
M. Rustom Rustom, représentant des élèves de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 15. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2015

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2015-045 : *Communication sur le résultat des élections professionnelles*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le résultat des élections professionnelles qui se sont tenues à l'EIVP le 16 juin 2015. Pour le personnel permanent, le taux de participation est supérieur à 90%, reflétant une forte mobilisation pour ce scrutin organisé pour la première fois au niveau de l'établissement. La liste présentée par la Cfdt rassemble une nette majorité des suffrages et emporte deux sièges. Les votes se partagent ensuite entre les listes présentées par l'UCP (union des cadres de Paris) et par Sud-Ville de Paris ; la liste UCP emporte le 3^{ème} siège. L'EIVP a souhaité, par la même occasion, mettre en place une représentation des vacataires d'enseignement. Un seuil minimal d'heures d'enseignement ayant été fixé, le nombre d'électeurs recensé est de 157 sur environ 300 vacataires. Le taux de participation au vote, exclusivement par correspondance, est de 24,8%. Un siège est attribué à la liste présentée par l'UCP, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, et un siège est attribué à la seconde liste, sans affiliation syndicale. A l'issue de ces élections, le comité technique et le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, ont été constitués. La représentation du personnel au conseil d'administration est également renouvelée et se compose de **Hajasoa Rakotondrainibe**, **Mohamed Chachoua** et **Emmanuel Adler**.

Hajasoa Rakotondrainibe se dit honorée par sa présence au conseil d'administration et espère participer pleinement à l'évolution de l'Ecole. **Emmanuel Adler** se dit heureux de pouvoir participer pour la première fois à cette instance et rappelle son implication dans le développement du pôle « eaux et déchets ».

Didier Guillot se dit, pour sa part, heureux que le développement de l'Ecole lui ait permis d'atteindre le seuil de 50 salariés, et se félicite de la mobilisation du personnel de l'EIVP dans cet exercice de démocratie et de responsabilité.

Après ces interventions, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur le résultat des élections professionnelles est adoptée à l'unanimité.

Budget

2015-046 : *Compte-rendu des recettes de la taxe d'apprentissage pour 2015*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée présente le résultat de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage, fortement impactée par la réforme de ce financement intervenue en 2014 : le montant reversé à l'EIVP par les organismes collecteurs en 2015 s'élève à 173.188 €, contre 225.500 € inscrits au budget et 363.773 € reversés en 2014. **Régis Vallée** fait état d'études montrant une perte de recettes de 40 à 60% pour les grandes écoles d'ingénieurs ; il estime que le nouveau système change les relations avec les entreprises et conduit à un nouveau modèle économique. Il salue l'implication des dirigeants d'entreprises issus de l'EIVP, malheureusement encore trop peu nombreux parmi les anciens élèves.

Laurent Carraro indique que l'effet-ciseau touche les écoles d'ingénieurs y compris lorsqu'elles proposent des formations en apprentissage, ce qui est le cas de l'ENSAM, car la contrainte financière porte sur l'ensemble des formations de niveau 1 (bac+5). **Armel de La Bourdonnaye** ajoute que

l'activité de formation continue a été, elle aussi, profondément affectée par les dernières réformes et notamment la création du compte personnel de formation. Il affirme que 2015 a été une année quasiment blanche pour ce secteur, avec de nombreuses défaillances d'entreprises.

A l'issue de cette discussion, la délibération rendant compte des recettes de la taxe d'apprentissage pour 2015 est adoptée à l'unanimité.

2015-047 : Situation du budget et des emplois (septembre 2015)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry commence son exposé par la situation des emplois. Elle indique que le bilan des effectifs est de -3 depuis le 1^{er} janvier. Au niveau du personnel de recherche, il s'agit d'un mouvement cyclique lié au renouvellement du portefeuille de contrats ; quatre ingénieurs d'études ont achevé leur mission début 2015 et trois recrutements ont été réalisés. Au niveau du personnel de direction et de soutien, il s'agit plutôt de « réduire la voilure », avec quatre recrutements pour six départs. Les changements de statuts intervenus depuis le 1^{er} janvier (trois titularisations, deux passages de CDD à CDI) apportent une plus grande sécurité aux personnes concernées et leur ouvrent de nouvelles perspectives de mobilité.

Concernant la situation du budget, **Laurence Berry** rappelle que, lors de la précédente séance du conseil d'administration, il avait été évoqué une perspective de déficit de l'ordre de - 200.000 €, après imputation des reports des années précédentes. Elle souligne qu'en tant qu'établissement public local, l'EIVP est soumise à la règle de l'équilibre réel et doit impérativement équilibrer sa section de fonctionnement. La prévision d'exécution met en évidence des recettes propres probablement inférieures à l'inscription budgétaire : 1.625.000 € au lieu de 1.825.000 €. L'objectif de réduction des charges externes (achats) semble en passe d'être tenu. En revanche, l'EIVP subit des dépenses non maîtrisées (charges du concours) et des charges nouvelles (taxe annuelle sur les bureaux, hausse des dotations aux amortissements). En outre, ses dépenses de personnel devraient augmenter de l'ordre de +1%, alors que le budget était construit sur une hypothèse de stabilité de ces dépenses. L'ensemble de ces facteurs aboutit à une prévision de déficit de l'ordre de -152.100 €. **Laurence Berry** rappelle les actions correctives engagées, notamment le relèvement des tarifs de scolarité approuvé à un précédent conseil d'administration, et annonce une autre action proposée dans le cadre d'une décision modificative, visant à se rapprocher de l'équilibre de gestion.

Daniel Laguet compare le montant des frais de concours à celui des frais de scolarité et pointe la faible marge entre ces deux montants. **Régis Vallée** mentionne une démarche engagée pour rendre le concours payant pour tous les étudiants, afin de limiter le nombre de candidats aujourd'hui disproportionné par rapport au nombre de places offertes. Cette réforme suppose l'accord de la Ville de Paris et du Ministère de l'Ecologie, mais on peut espérer la mise en place de frais d'inscription, pour un montant symbolique, dès la session 2016 du concours. D'après les informations dont il dispose, la Ville est plutôt dans l'attente d'une décision du ministère. **Armel de La Bourdonnaye** confirme que l'EIVP appartient à un petit groupe d'écoles qui, du fait de la gratuité, sont considérées par les élèves de classes préparatoires comme un concours d'entraînement.

Jérôme Gleizes considère que la perte de 200.000 € de recettes est significative, mais que beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur sont dans des situations encore plus dramatiques, voire au bord de la cessation de paiement pour certaines universités. Il estime que cette situation a des causes structurelles, et que l'impact négatif des réformes appelle une réponse collective. **Régis Vallée** met en avant les pistes d'ajustement : montée en puissance des nouveaux tarifs de scolarité, action sur le concours, relations avec les milieux professionnels. Pour **Jérôme Gleizes**, il n'est pas possible de compenser la baisse de recettes fiscales par une hausse des frais de scolarité. Il met également en garde contre une réduction des charges au détriment des heures d'enseignement qui aboutit, selon lui, à une diminution de la qualité des formations.

Daniel Laguet s'interroge sur les impacts de la réforme de la taxe d'apprentissage : y a-t-il eu transfert ou diminution de la masse des financements. **Armel de La Bourdonnaye** répond que la réforme visait à réorienter les ressources vers les niveaux 4 et 5 (CAP et Bac Pro) ; elle a effectivement réduit les financements de l'enseignement supérieur mais ne bénéficie pas pleinement aux niveaux inférieurs de qualification, en raison de la réticence des entreprises à recruter des apprentis dans ces profils. Il précise qu'en tant que président de la CDEFI, il évoque régulièrement ce problème avec le gouvernement, et que la CGE et la CPU en font de même.

Armel de La Bourdonnaye s'interroge sur l'équilibre de gestion de l'EIVP ; il se demande si, au-delà des phénomènes de rattrapage, le cycle courant d'exploitation est assuré. **Régis Vallée** estime que la situation est tendue mais pourra s'équilibrer à relativement court terme. **Laurence Berry** souligne la difficulté de gérer de concert un ralentissement de l'activité et un rééquilibrage de la gestion.

Laurent Descottes est intrigué par l'évolution des dépenses de personnel, qui augmentent alors même que l'on a « réduit la voilure ». **Laurence Berry** souhaite établir une distinction entre le personnel permanent, qui a diminué en équivalent temps plein travaillé sur l'année, et les vacations, dont le volume fluctue selon l'activité. En particulier, l'activité de formation continue génère des dépenses de vacations, mais également des recettes qui en couvrent assez largement le coût.

Armel de La Bourdonnaye demande sur quoi portent les économies. **Régis Vallée** donne en exemple la suppression du poste de secrétaire de direction. **Laurent Carraro** appelle à une réflexion à moyen terme. Citant en exemple l'établissement qu'il dirige, pour lequel la dotation publique a été ramenée à 53% du budget, il préconise le développement d'actions à moyen terme.

Didier Guillot souhaite évoquer la question du rapprochement avec l'Ecole Du Breuil. Cet établissement assure des formations de niveaux 4 et 5 et possède un potentiel d'attraction de la taxe d'apprentissage encore peu exploité, en raison de son statut de service administratif qui n'incite pas au développement de ressources propres. L'intégration avec l'EIVP, sous un statut qui reste à déterminer, serait un facteur de rééquilibrage. **Daniel Laguet** demande d'où vient aujourd'hui l'opposition au projet. **Didier Guillot** indique qu'il s'agit d'une question de pouvoir au sein de l'administration parisienne. **Marie Samson** fait part également d'inquiétudes concernant le statut des personnels, qui font l'objet d'une nouvelle mission. **Didier Guillot** confirme qu'une mission est en cours, qu'il a rencontré M. Rogghe à ce sujet, et que le dossier est entre les mains de **Marie-Christine Lemardeley** et de Pénélope Komitès.

Joachim Broomberg estime qu'il faut relativiser le risque de déficit, et que le modèle économique d'une école peut évoluer en s'ouvrant davantage aux financements sur projet, y compris au niveau de la formation initiale.

A l'issue de cette discussion, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

2015-048 : Décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2015

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le dispositif : il s'agit de rendre possible le transfert, en recette du compte de résultat, de la subvention d'investissement qui a financé les aménagements pour l'accueil de la formation EPSAA d'assistant en architecture. Cela suppose un reclassement comptable de cette subvention, qui nécessite la mise en place de crédits budgétaires ; après quoi la subvention pourra être transférée par dixièmes, compensant la charge d'amortissement. Après décision modificative, la prévision de déficit est ramenée à -52.100 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur le budget et les emplois est adoptée à l'unanimité.

2015-049 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry expose tout d'abord la trajectoire pluriannuelle du budget de l'EIVP. Les dernières années sont marquées par une augmentation du périmètre budgétaire et une difficulté à trouver un équilibre de gestion. Depuis le début des années 2010, l'EIVP est passée de 12% à 25% voire 30% de recettes propres ; cette plus grande autonomie financière va de pair avec un changement de culture. Néanmoins, la réalité s'éloigne du scénario tracé par le contrat d'objectifs et de moyens, conclu avec la Ville de Paris pour la période 2013-2016 : si la création d'une chaire d'entreprise reste un objectif atteignable, la subvention de la Ville de Paris est stabilisée à un niveau inférieur à celui escompté et le montant de taxe d'apprentissage escompté alors (420.000 €) paraît désormais hors de portée.

Laurence Berry présente ensuite des éléments de benchmark inspirés par l'étude réalisée par le Contrôle général économique et financier sur un échantillon d'écoles d'ingénieurs. La comparaison révèle que l'EIVP est une école plutôt petite par plusieurs aspects, et tout particulièrement par son effectif d'enseignants-chercheurs permanents. Pour le cursus ingénieur, le nombre d'élèves par enseignant permanent à l'EIVP est près du double de la moyenne des écoles d'ingénieurs étudiées. Cette situation résulte pour partie du choix de faire appel à des professionnels en activité, à l'instar d'autres grandes écoles telles que Sciences Po. L'équipe d'enseignants-chercheurs de l'EIVP est faiblement dimensionnée pour assurer à la fois l'encadrement pédagogique des élèves, la coordination des intervenants, la réponse aux appels à projets de recherche et la réalisation des projets de recherche une fois les contrats obtenus. Les autres données du benchmark concernent le coût par élève, qui apparaît globalement moins élevé à l'EIVP que dans la moyenne des écoles, et la trésorerie à fin 2014. Sur ce dernier point, **Laurence Berry** cite l'analyse financière de l'EIVP réalisée par la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France, selon laquelle l'établissement disposait de 50 jours de trésorerie à fin 2014.

Pour finir, **Laurence Berry** recense les traits marquants de l'année 2016, pour l'EIVP. Elle évoque les nouveaux usages du numérique, qui apportent de grands changements dans l'enseignement supérieur, et dans le même temps révolutionnent les métiers du génie urbain ; pour les élèves de l'EIVP ce n'est pas seulement une façon différente d'apprendre, c'est aussi l'apprentissage de leur futur environnement professionnel. Elle pointe les incertitudes associées aux modalités d'un rapprochement avec l'Ecole Du Breuil, aux choix en matière de numérique, aux nouvelles formes de collaboration avec les entreprises et à la création de la Métropole parisienne. Elle énumère les rendez-vous importants de l'année à venir : préparation du renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur et du contrat d'objectifs et de moyens, mise en chantier du projet i-Site de la ComUE Université Paris-Est, changement de directeur à la tête de l'établissement. Elle récapitule les enjeux de l'exercice budgétaire : retrouver un équilibre d'exploitation, préserver l'attractivité de la formation d'ingénieur, trouver une nouvelle dynamique de recettes propres et stabiliser la situation de trésorerie.

Didier Guillot ouvre alors le débat.

Armel de La Bourdonnaye revient sur les données relatives à l'effectif d'enseignants-chercheurs, pour préciser qu'au-delà du modèle pédagogique, cet indicateur lui semble révéler la faiblesse relative des moyens de la recherche à l'EIVP. Il donne l'exemple de Sciences Po, qui utilise beaucoup les vacances mais a également une très importante activité de recherche, et l'exemple de l'Ecole des Ponts, dont le taux d'encadrement est meilleur que la moyenne en raison de l'effectif de chercheurs.

Daniel Laguet en conclut que ce n'est pas sur ce poste que peuvent se faire les économies. **Youssef Diab** confirme qu'une réduction des équipes qui font de la recherche aurait pour conséquence une baisse des ressources propres. Il rappelle que **Régis Vallée** avait adressé une lettre à la Maire de Paris

dans ce sens, et précise que le ratio présenté ne prend pas en compte les ingénieurs d'études financés par les projets de recherche.

En réponse à **Emmanuel Adler**, qui s'interroge sur la possibilité d'arbitrage entre vacances et emplois permanents, **Youssef Diab** rappelle que le coût budgétaire d'un vacataire est moins élevé en raison du différentiel de cotisations sociales. Faisant suite à une observation de **Joachim Broomberg** sur l'augmentation des effectifs d'élèves, **Eugenia Llamas** rapporte qu'en 2006 l'EIVP comptait seulement quatre enseignants permanents à temps partiel.

Jérôme Gleizes demande si l'on connaît l'impact de l'Ecole Du Breuil sur ces ratios ; **Laurence Berry** répond que l'EIVP ne dispose pas des informations qui permettraient de faire ce calcul.

Armel de La Bourdonnaye estime que les enjeux associés au numérique ont été correctement décrits. Il souligne que cette évolution présente des coûts importants au démarrage et nécessite une réelle capacité d'investissement, or il n'est pas certain que le scénario présenté dégage une capacité à investir. **Régis Vallée** fait état d'un contrat de recherche avec la Ville de Paris qui permet le recrutement d'un enseignant-chercheur sur ces thématiques de la ville intelligente. Il reconnaît qu'il est actuellement difficile de développer l'enseignement à distance et que cela suppose de faire évoluer des profils d'emplois ; en particulier dans l'ingénierie pédagogique numérique, il y a une vraie obligation d'embauche ou d'évolution. Concernant le lien avec les entreprises, il note que le forum annuel de l'EIVP, organisé le 6 octobre, a réuni 50 entreprises, ce qui témoigne d'un intérêt soutenu. **Laurence Berry** souhaite pour sa part préciser la notion d'investissement ; selon elle l'investissement au sens économique ne relève pas uniquement du budget d'investissement, mais comporte également des dépenses de fonctionnement, typiquement des salaires, et que c'est cette composante-là qui sera la plus compliquée à financer.

Laurent Carraro se demande à quelle échelle ces problèmes doivent être abordés, et met en garde sur les coûts très significatifs associés au numérique. **Régis Vallée** déplore l'absence de décision concernant l'Ecole Du Breuil, alors que ce rapprochement changerait complètement le profil de l'établissement ; il affirme que l'EIVP ne peut pas rester suspendue à cette perspective et doit avancer. **Youssef Diab** considère que le périmètre pertinent comprend la ComUE Université Paris-Est et l'Ecole des Ponts, mais aussi la Ville de Paris et notamment la mission ville intelligente / ville durable du secrétariat général. A court et moyen terme l'EIVP compte sur ces partenariats et aussi sur l'implication des entreprises. **Armel de La Bourdonnaye** cite à ce propos le travail en cours avec l'entreprise Cisco pour la Ville de Paris. **Mohamed Chachoua** mentionne un projet de MOOC en cours avec la Fédération nationale des travaux publics, à partir d'un projet de recherche portant sur la maîtrise des nuisances de chantier en milieu urbain.

Jérôme Gleizes s'enquiert du niveau de réflexion sur la Métropole de Paris. **Régis Vallée** rappelle qu'historiquement l'EIVP a accompagné les transformations institutionnelles de la capitale et qu'elle a vocation à répondre aux besoins de Paris et de sa métropole ; même si à court terme la construction de la Métropole est difficile, l'EIVP, qui entretient des coopérations avec certaines collectivités locales, est attentive à cette question et prête à faire une offre de services. Il souligne que sur ce terrain aussi une complémentarité pourrait être trouvée avec l'Ecole Du Breuil, qui travaille beaucoup avec les collectivités locales. Tout en partageant l'enthousiasme d'**Emmanuel Adler** pour une future école des ingénieurs de la Métropole de Paris, il la situe dans un horizon temporel relativement éloigné.

Marie Samson tient à resituer ce débat dans le contexte budgétaire de la Ville de Paris. Elle décrit un bouclage du budget 2016 très difficile, du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de la volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale, et une recherche d'économies qui a particulièrement touché les interventions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle note la nécessité de rechercher des ressources propres, mais également les coûts que cela induit à court terme, et précise qu'un dialogue sera mené à ce sujet entre l'EIVP et sa tutelle avant le vote du budget primitif.

A l'issue de cette discussion, la délibération donnant acte au Président de la tenue du débat d'orientation budgétaire est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

- *Aucune affaire*

Marchés publics

- *Aucune affaire*

Formation, élèves

2015-050 : Bilan de l'université d'été

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée commence par évoquer les récentes inondations dans le Sud de la France, qui confirment la pertinence du thème retenu pour la 9^{ème} édition de l'Université d'été : résilience et vulnérabilités des métropoles. Il rappelle le programme de la manifestation et se félicite du très bon niveau des intervenants rassemblés par Bernard Landau. Il note un nombre d'inscrits en recul, probablement du fait des restrictions budgétaires, particulièrement à la Ville de Paris, et précise que l'équilibre financier a été atteint en supprimant trois repas sur quatre. L'événement s'inscrivait en précurseur de la COP 21. Dans le cadre de la COP 21, l'EIVP a signé le Livre Blanc de l'économie circulaire et **Youssef Diab** est intervenu dans les Assises de l'économie circulaire. L'EIVP sera représentée dans l'Ecocampus organisée par la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université. Elle a également pris part, auprès de l'ENSAM, à un colloque ayant pour thème la ville durable, avec des institutions algériennes.

Didier Guillot remercie Bernard Landau et l'ensemble des contributeurs de l'Université d'Eté. A propos de la COP 21, **Emmanuel Adler** mentionne la journée technique qu'il organise dans ce cadre, avec l'association Astee, sur la thématique de la co-digestion des déchets.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le bilan de l'Université d'été 2015 est adoptée à l'unanimité.

2015-051 : Bilan de la rentrée 2015

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard qualifie d'excellent le score de l'EIVP au concours, se caractérisant par un taux de remplissage supérieur à 96% et par un bond d'une cinquantaine de places du rang du 1^{er} entré dans deux des filières du concours EIVP/TPE. Avec les admis sur titres, ce sont 100 nouveaux élèves qui intègrent l'école en première année. **Geneviève Guinard** relève que deux des lauréats ont opté pour la filière civile alors que leur rang de classement leur permettait d'être fonctionnaires. Elle souligne la qualité du recrutement international avec 11 étudiants internationaux dont 8 en double diplôme parmi les admis sur titres de 2^{ème} année, et 18 étudiants entrant en 3^{ème} année dans le cadre de programmes d'échanges (Brafitec et Erasmus+). **Joachim Broomberg** précise à ce propos que l'un des représentants des élèves, **Adriano Ferreira Schiavon**, vient du Brésil. **Geneviève Guinard** présente ensuite les recrutements dans les autres cursus proposés par l'EIVP : licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace, mastères spécialisés Urbantic et Urbeausep, diplômes d'établissement EPSAA d'assistant en architecture et DAUCEQ (conception d'éco-quartiers).

Concernant les mastères spécialisés, **Emmanuel Natchitz** précise que le nombre d'inscrits à Urbantic s'élève désormais à 12, et qu'une 13^{ème} inscription reste possible. Revenant sur la réforme de la

formation professionnelle, il précise que 3 candidats à la formation Urbantic n'ont pas pu concrétiser leur projet faute d'avoir obtenu le financement du Fongecif. En réponse à une question d'**Emmanuel Adler**, il indique que l'ouverture du mastère spécialisé Urbeausep est possible avec 5 inscrits grâce au partenariat avec le SIAAP, qui apporte 60 à 65% du coût direct de la formation par ses spécialistes et ses cadres ; il estime qu'il s'agit d'un schéma classique d'aide au démarrage d'un programme de MS par une entreprise.

Concernant la formation EPSAA d'assistant en architecture, **Geneviève Guinard** précise que le plus faible effectif en 2^{ème} et 3^{ème} année s'explique par des réorientations et une exclusion.

Concernant la formation d'ingénieur par validation des acquis de l'expérience, pour laquelle deux inscriptions ont été enregistrées, **Laurence Berry** souhaite rappeler les mesures tarifaires adoptées par le conseil d'administration au début de l'année 2015, avec, d'une part, un relèvement des tarifs de scolarité pour les élèves-ingénieurs qui n'a pas eu d'effet négatif sur le recrutement et, d'autre part, une révision à la baisse des tarifs de la VAE, qui a permis à deux candidats de boucler le financement de leur formation.

Concernant la formation doctorale, **Geneviève Guinard** annonce la prochaine soutenance de la thèse de Martin Hendel, dans le cadre d'une convention CIFRE de la Ville de Paris, consacrée à l'arrosage urbain et à sa contribution à la lutte contre les îlots de chaleur. En réponse à une question d'**Emmanuel Adler**, **Régis Vallée** précise qu'un abandon de thèse a été constaté, dû à des raisons personnelles. **Geneviève Guinard** estime que le nombre de soutenances est satisfaisant rapporté au nombre de doctorants et souhaite soulever la question du financement des thèses au niveau d'Université Paris-Est, qui pourrait bénéficier d'allocations de recherche fléchées *via* la Ville de Paris.

Après ces interventions, la délibération approuvant le bilan de la rentrée 2015 est adoptée à l'unanimité.

2015-052 : Nombre de places offertes aux concours et à l'admission sur titres pour 2016-2017

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard propose de fixer le nombre et la répartition des places de manière identique à l'année précédente : pour le concours EIVP/TPE, au moins 10 postes ouverts au corps d'ingénieurs des travaux de la Ville de Paris (fonctionnaires), sous réserve de confirmation par la DRH de la mairie, et 62 postes d'élèves ingénieurs « civils », répartis entre les filières MP, PC et PSI, auxquels s'ajoutent 7 places aux concours communs polytechniques dans la filière TSI et 35 places en admission sur titres répartis entre les niveaux licence et master 1.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le nombre de places offertes aux concours et à l'admission sur titres est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2015-053 : Convention d'association avec la ComUE Université Paris-Est

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard présente le dispositif de convention d'association, dont le principe a été approuvé lors de la séance du mois de juin. L'annexe financière détaillant le calcul de la cotisation a été approuvée par le conseil d'administration de la ComUE le 21 septembre ; celle-ci comporte une part fixe de 10.000 € et une part variable de 5.000 € pour le financement du pôle *Villes, environnements et leurs ingénieries*. Elle précise que l'association donnera lieu à un décret.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention d'association avec la ComUE Université Paris-Est est adoptée à l'unanimité.

2015-054 : Convention d'association avec l'Ecole des Ponts ParisTech

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard présente le projet de convention d'association, prenant en compte les nouvelles dispositions du code de l'éducation issues de la Loi « ESR » du 13 juillet 2013 ainsi que les réalisations de ce partenariat stratégique : évaluation conjointe par l'HCERES, création de mastères spécialisés co-accrédités. Elle indique qu'un décret est également prévu pour formaliser cette association.

Régis Vallée tient à remercier l'Ecole des Ponts et son directeur **Armel de La Bourdonnaye** pour leur soutien à l'EIVP, très important pour l'Ecole dans tous les domaines et notamment la recherche. Il reconnaît que ce n'est pas toujours facile pour une grosse école d'aider une école moins grosse, mais estime que l'EIVP y trouve son compte.

Armel de La Bourdonnaye mentionne également l'international comme un axe de coopération. Il indique que l'Ecole des Ponts accorde aussi une grande importance au soutien de la Ville de Paris.

Laurent Carraro s'enquiert du délai d'adoption des décrets. **Régis Vallée** cite la date de janvier pour l'association à la ComUE. **Armel de La Bourdonnaye** table sur une adoption rapide, s'agissant de la transformation d'un rattachement déjà existant.

A l'issue de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention d'association avec l'Ecole des Ponts ParisTech est adoptée à l'unanimité.

2015-055 : Convention avec l'ADEME sur le projet ASCENS

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab indique que ce projet, comme le suivant, a été sélectionné dans le cadre de Modeval Urba, qui est un programme très sélectif de l'ADEME et le seul qui corresponde vraiment aux thématiques de l'EIVP. Le projet de recherche porte sur l'articulation entre les plans énergie-climat et les documents d'urbanisme. Le financement de 26.600 € sur 36 mois perçu par l'EIVP est destiné à la rémunération d'un ingénieur d'études, la contribution de l'EIVP étant apportée sous forme de temps passé par ses enseignants-chercheurs permanents.

En réponse à une question de **Jérôme Gleizes**, il précise que le périmètre de l'étude couvre Paris, Lyon et Marseille.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'ADEME pour le financement du projet de recherche ASCENS est adoptée à l'unanimité.

2015-056 : Convention avec l'ADEME sur le projet MESH

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab précise que ce projet de recherche, coordonné par un bureau d'études très innovant, porte sur l'utilisation des indicateurs environnementaux dans l'étude des morphologies urbaines. Il n'est pas prévu de recrutement sur ce contrat, pour lequel l'EIVP bénéficie d'un financement à hauteur de 8.800 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'ADEME pour le financement du projet de recherche MESH est adoptée à l'unanimité.

2015-057: Adhésion à CK holding dans le cadre de la KIC Climat

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab rappelle le dispositif de la KIC Climat, à laquelle l'EIVP adhère depuis 2012. Il souligne l'intérêt de pouvoir accéder à des appels à projets internes au consortium. La cotisation demandée se situe à un niveau habituel pour ce type d'organisme ; l'EIVP bénéficie du tarif le plus bas et pour l'instant rentre dans ses frais, avec la possibilité de se retirer par simple lettre recommandée.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant l'adhésion à CK holding dans le cadre de la KIC Climat est adoptée à l'unanimité.

2015-058 : Avenant à la convention relative à l'accompagnement des techniciens supérieurs et techniciens supérieurs principaux de la Ville de Paris

Didier Guillot demande au directeur de la formation continue de rapporter le projet.

Emmanuel Natchitz explique que l'EIVP organise pour le compte de la Ville de Paris une formation d'accompagnement à la prise de poste pour les techniciens supérieurs principaux, dont la structure a été retouchée à la demande de la Ville de Paris. Il précise que le calendrier a également été revu et sera concentré sur le dernier trimestre 2015.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention relative à l'accompagnement des techniciens supérieurs et techniciens supérieurs principaux de la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

2015-059 : Convention avec la société JobTeaser portant sur la création d'un espace carrière en ligne

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée justifie l'adoption de cette plateforme, déjà implantée dans plusieurs grandes écoles, y compris l'ENSAM et l'Ecole des Ponts, par le service rendu aux étudiants en matière d'information sur les métiers, de recherche de stages et d'insertion professionnelle. Il évoque la démonstration réalisée dans le cadre de la Journée repères du génie urbain (JRGU), qui a été une réussite.

Rustom Rustom remercie au nom des élèves pour cet accord, il estime que le service proposé est d'une grande aide pour la recherche des stages obligatoires.

En réponse à une remarque de **Jérôme Gleizes**, **Régis Vallée** précise que le service est payé par les entreprises qui y adhèrent. En effet la plate-forme leur permet de toucher les étudiants à un coût moindre que la participation à des forums, et dans un format adapté à leurs modes de communication (tablettes, smartphones...).

A l'issue de cette discussion, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la société JobTeaser portant sur la création d'un espace carrière en ligne est adoptée à l'unanimité.

2015-060 : Convention avec la société Campusea portant sur le logement des étudiants

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit d'un accord de mise en avant de l'offre de Campusea, en contrepartie d'un traitement prioritaire des dossiers des élèves de l'EIVP, à l'occasion de la création d'une nouvelle résidence étudiante privée à proximité de l'école, à Bagnolet. C'est une des démarches de l'EIVP pour faciliter l'accès de ses étudiants au logement, qui reste compliqué à Paris.

Régis Vallée mentionne également une démarche initiée avec la SIEMP en vue de disposer de quelques logements en colocation dans le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissement.

Eugenia Llamas demande si un traitement particulier est prévu pour les étudiants internationaux ; ce n'est pas le cas.

A l'issue de cette discussion, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la société Campusea portant sur le logement des étudiants est adoptée à l'unanimité

2015-061 : Convention avec M. Philippe Leconte portant sur l'organisation d'un colloque consacré à l'œuvre d'Yves Navarre

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que l'autorisation du conseil d'administration est requise pour déroger aux tarifs généraux de location votés en décembre 2014. En l'occurrence, l'octroi d'une réduction de 80% est justifié par le caractère culturel de la manifestation, mais également par son aspect éducatif, s'agissant d'un auteur qui, dans les années 1970 et 1980, s'est engagé publiquement dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention portant sur l'organisation d'un colloque consacré à l'œuvre d'Yves Navarre est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

2015 – 062: Profil des emplois de la régie (mise à jour)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que le dispositif de la délibération sur le profil des emplois est très probablement appelé à évoluer dans le sens d'une simplification, mais qu'aujourd'hui le texte existe et doit être mis à jour régulièrement à l'occasion notamment des renouvellements de contrats. Les modifications proposées préfigurent ces évolutions, en uniformisant les fourchettes de rémunération pour les emplois de direction générale, et en exprimant en ETP les effectifs par catégorie d'emploi.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la modification du profil des emplois de la régie est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Point d'actualité sur la procédure de sélection pour l'emploi de directeur de l'EIVP

Didier Guillot évoque une dizaine de candidatures reçues suite à la publication de l'annonce. Il précise que les candidatures seront examinées par un jury comprenant trois adjoints à la Maire de Paris ainsi que des personnalités extérieures. Il donne la liste des membres du comité : **Marie-Christine Lemardeley**, **Didier Guillot**, Jean-Louis Missika, Emmanuel Grégoire, Ghislaine Geffroy, Carine Saloff-Coste, **Régis Vallée**, **Armel de La Bourdonnaye**, Maria Nadia Postorino, Sebastià Olivella Pastallé, Amina Sellali, Bertrand Richard, Valérie de Brem. La première réunion est fixée au 3 décembre. La liste des candidatures pourra ainsi être présentée au prochain conseil d'administration.

Jérôme Gleizes se dit surpris de la présence de Valérie de Brem, qui lui semble éloignée des sujets de l'EIVP. **Laurence Berry** indique que la directrice de la SIEMP et de la Soreqa, deux sociétés qui exercent une grande partie de leur activité hors de Paris, représente la dimension métropolitaine. **Jérôme Gleizes** aurait trouvé plus judicieux de retenir un représentant d'une intercommunalité telle que Est Ensemble. **Didier Guillot** et **Régis Vallée** estiment que le comité est déjà très ouvert.

Jérôme Gleizes s'enquiert ensuite des modalités du choix. **Laurence Berry** rappelle qu'il y aura une délibération du Conseil de Paris. **Didier Guillot** indique qu'il est possible que le jury retienne plusieurs candidats, le choix final revenant à la Maire de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12 h 05. Les dates des prochains Conseils d'administration sont fixées :

- Mercredi 2 décembre 2015 de 10h à 12h

- Mercredi 16 mars 2016 de 10h à 12h